

LA GARANTIE DES PRODUITS DURABLES ET LE SERVICE APRÈS-VENTE

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Industrie & commerce

Adopté le : 14/05/1975

Mandature : 1974-1979

Rapporteur :

KÉRINEC Roger

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

PRÉSENTATION

Référence :

1975-10